



# PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Niort, le **30 MARS 2023**

### **Programme d'actions de la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages (ZPAAC) des Lutineaux.**

Le département des Deux-Sèvres compte de nombreux captages, destinés à l'alimentation en eau potable. Pour certains d'entre eux, la qualité de l'eau y est dégradée, notamment par les nitrates d'origine agricole.

C'est le cas des trois captages des Lutineaux, exploités par le syndicat des eaux du Val du Thouet (SEVT) sur le territoire des communes de Moncontour (Vienne), Airvault, Irais, Marnes, Plaine et Vallées (Deux-Sèvres).

Afin de mettre en place un programme d'actions ambitieux, une zone de protection de l'aire d'alimentation des captages (ZPAAC) a été délimitée par l'arrêté interdépartemental du 27 novembre 2017. Cette délimitation a été suivie par l'élaboration d'un programme d'actions volontaires concertées qui peuvent devenir en tout ou partie réglementaires en cas de non-atteinte des objectifs fixés.

Le programme porte, entre autres, sur la mise en place de haies, de bandes tampons, d'agroforesterie et d'actions formation des exploitants agricoles. Il est traduit dans l'arrêté interdépartemental en date du 28 février 2023.

Il s'agit de la première ZPAAC dont le programme d'actions est validé en Région Nouvelle Aquitaine.

Bureau Communication Interministérielle  
Tél : [ **05.49.08.68.02** ou **68.01** ]  
Courriel : [[pref-communication@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-communication@deux-sevres.gouv.fr)]  
Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT

